

L'objectif de ce CAP est de former des ouvriers qualifiés pour les entreprises paysagistes, les collectivités territoriales, les services espaces verts des villes, Ce travailleur est capable d'assurer les travaux nécessaires à l'entretien d'un espace vert ou d'un jardin.

Les qualités requises

- Être motivé par les Travaux Paysagers aussi bien au niveau de l'aspect scolaire que de l'aspect pratique.
- Avoir de bonnes conditions physiques aux travaux extérieurs et par tous les temps. Le niveau est traité en commission

Les conditions d'admission

Peuvent être admis :

- Être issu(e) d'une classe de 3ème de collège, de 3ème D.P.6, de 3ème de l'Enseignement Agricole ou d'une classe de 2nde professionnelle en cas de réorientation.
- Le candidat remplit un dossier d'orientation en cours de 3ème dans l'établissement d'origine. Ce dossier est traité en commission d'affectation courant juin.

Poursuite d'études

- Bac Professionnel
- BTS Aménagements Paysagers



Les études

Français 2h00 • Mathématiques 3h00 • Langue vivante 1h45 • Sciences Physiques 0h30 • Histoire-Géographie 1h00 • Biologie-Écologie 0h30 • EPS 3h00 • Éducation Socio-Culturelle 0h30 • Sciences Économiques 1h30 • Machinisme 2h00 • Aménagements Paysagers (cours + travaux pratiques) : 12h75

LEGTA - Lycée d'Enseignement Général et Technologique Agricole

1-3 av d'Urville
57530 Courcelles-Chaussy

legta.metz@educagri.fr
Tél. : 03 87 64 00 17
Fax : 03 87 64 15 25



Région **ALSACE**
CHAMPAGNE-ARDENNE
LORRAINE

